

**COMMUNE DE NEXON**  
**ARRETE DU MAIRE N° 2011-62 du 07 septembre 2011**

Le Maire de la Commune de NEXON ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-1 et R.113-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté, du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal du 29 juillet 2005 réglementant la circulation et le stationnement ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prolonger l'interdiction de circuler et de stationner dans le bourg de Nexon, à l'occasion de la foire mensuelle le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, ainsi qu'à l'occasion des fêtes foraines des mois de mai et septembre ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

**A l'occasion de la foire mensuelle le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 8 Heures à 12 Heures 30, ainsi que des fêtes foraines des mois de mai et septembre**, la circulation sera interrompue dans la partie urbaine de Nexon entre les PR n° 23.205 (intersection de la rue Pasteur avec la rue Victor Hugo, devant immeuble FERNANDES LOPES) au PR n° 22.882 (intersection de la rue Pasteur avec la rue Gambetta devant la Pharmacie St-Roch).

**Article 2 :**

Une déviation sera mise en place par la rue Pasteur où le stationnement de tout véhicule sera interdit.

**Article 3 :** la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 2, sera mise en place, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire, par les soins des services municipaux.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Vienne
- Au Directeur Départemental des Territoires
- Au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Au Directeur du S.A.M.U. de la Haute-Vienne
- Au Président de S.A.S. Entreprise FRERY – Concessions Communales à CHATEAUROUX (36).

NEXON, le 07 septembre 2011

Le Maire,  
  
Liliane JAMIN

